Province de Québec

Municipalité de Saint-Valère

Lundi 10 janvier 2011

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 10 janvier 2011 à la salle municipale, de 20h00 à 20h55.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin

Messieurs Yannick Trépanier

Yvon Martel

Claude Bourassa

Réal Boissonneault

Est absent : Monsieur André Normand

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire‑trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

01-2011 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que l’ordre du jour est adopté tel que lu.

02-2011 Adoption du procès-verbal du lundi 06 décembre 2010.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yvon Martel que le procès‑verbal de l’assemblée ordinaire du 06 décembre 2010 est accepté tel que lu.

03-2011 Adoption du procès-verbal de l’assemblée spéciale (budget 2011) du lundi 13 décembre 2010.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le procès‑verbal de l’assemblée spéciale concernant le budget 2011 du 13 décembre 2010 est accepté tel que lu.

04-2011 Adoption du procès-verbal de l’assemblée spéciale (règlement d’emprunt) du lundi 13 décembre 2010.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Réal Boissonneault que le procès‑verbal de l’assemblée spéciale concernant le règlement d’emprunt du 13 décembre 2010 est accepté tel que lu.

05-2011 Les Comptes.

Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

06-2011 Acceptation du budget de fonctionnement de la bibliothèque pour l’année 2011.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil accepte le budget de fonctionnement de la bibliothèque pour l’année 2011 au montant de 11 190,00 $.

07-2011 Demande de paiement du budget de la bibliothèque pour l’année 2011.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil accepte de verser une partie du budget de fonctionnement de la bibliothèque pour l’année 2011 au montant de 6 990,00 $ et le reste, soit un montant de 4 500,00 $ pour l’allocation de dépenses, sera versé en 12 versements égaux.

08-2011 Acceptation du budget des Loisirs pour l’année 2011.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil accepte le budget du Comité des loisirs pour l’année 2011 au montant de 9 000,00 $. La contribution de la municipalité est de 3 000,00 $.

09-2011 Demande de paiement du budget des Loisirs pour l’année 2011.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte de verser le budget de fonctionnement des Loisirs pour l’année 2011 au montant de 3 000,00 $.

Demande de majoration intermunicipalisation de la Ville de Victoriaville.

Le Conseil a pris connaissance de la correspondance reçue suite à une erreur de la part du service des loisirs de la Ville de Victoriaville concernant le tarif par habitant de l’entente d’intermunicipalisation pour l’année 2011. En effet, le Conseil avait préalablement accepté une entente dont le montant se chiffrait à 158,00 $ par habitant. Le montant initial aurait dû être de 190,00 $ par habitant.

Province du Québec

Municipalité de Saint-Valère

Comté d'Arthabaska

**RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2010 POUR FIXER LE TAUX**

**SUR L'INTERMUNICIPALISATION POUR L'ANNÉE 2011**

**ATTENDU QU**'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 06 décembre 2010 par le conseiller André Normand;

**ATTENDU Que** pour la bonne marche de son administration financière, le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère doit imposer une taxe de compensation pour les services rendus aux contribuables;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 964 et 981 2ième paragraphe (C.M.), la municipalité peut fixer un pourcentage pour couvrir les pertes et mauvaises dettes ainsi que le taux d'intérêt sur tout arrérage de taxe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par André Normand et résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

**Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**Article 2 TAUX DES TAXES**

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 soient établis ainsi:

Service d'intermunicipalisation du Service des Loisirs de la Ville de Victoriaville au montant de 190,00 $ par inscription;

Que les personnes qui s'inscriront dans d'autres municipalités et qui auront des frais d'inscription, la Municipalité de Saint-Valère remboursera 37% du coût de l’inscription jusqu’à concurrence d’un montant de 70,00 plus les taxes si applicables et sur présentation des documents qui atteste leur inscription. La Municipalité de Saint-Valère ne remboursera pas les inscriptions (intermunicipalisation) faites à la bibliothèque de Victoriaville étant donné que la Municipalité de Saint‑Valère donne ce service à sa population.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2010 POUR FIXER LE TAUX**

**SUR L'INTERMUNICIPALISATION POUR L'ANNÉE 2011**

**(suite 1)**

**Article 3 PAIEMENT PAR VERSEMENT**

La taxe pour l'intermunicipalisation doit être payée en un versement unique.

**Article 4 DATE DE VERSEMENT**

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement est lors de l'inscription comme non-résident au bureau municipal.

**Article 5 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s’applique également à toutes les créances impayées avant l’entrée en vigueur du présent règlement.

**Article 6 PÉNALITÉ SUR LES TAXES IMPAYÉES**

En plus des intérêts prévus à l’article 5, une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois, jusqu’à concurrence de 5% l’an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

**Article 7 FRAIS D’ADMINISTRATION**

Des frais d’administration jusqu’à concurrence de 20,00 $ sont exigés de tout tireur d’un chèque ou d’un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**Article 8 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 10ième jour du mois de janvier 2011.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Louis Hébert Jocelyn Jutras

Maire Directeur général

et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**CERTIFICAT de PUBLICATION**

Je, soussigné Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint‑Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci‑annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 10h00 et 12h00 de l'avant-midi, le 4ième jour de février 2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4ième jour du mois de février deux mil dix.

signé………………………………….....................................

10-2011 Acceptation du budget 2011 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte le budget de fonctionnement de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode au montant de 305 700,00 $ pour l’année 2011 et la part de la Municipalité de Saint-Valère sera de 65 542,00 $.

11-2011 Autorisation pour la contribution 2011 à Rouli-Bus.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte le paiement du budget de fonctionnement pour le transport adapté de Rouli‑Bus pour l’année 2011 au montant de 3 513,00 $.

12-2011 Renouvellement de la cotisation de l’ADMQ 2011.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le paiement à l’ADMQ de la cotisation ainsi que l’assurance responsabilité professionnelle pour l’année 2011 du Directeur général et secrétaire‑trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, au montant de 585,13 $ incluant les taxes.

13-2011 Taux d'intérêt sur les comptes passés dus pour l’année 2011.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Yannick Trépanier que les comptes impayés pour l’année 2011 porteront intérêt au taux annuel de 15% plus une pénalité qui est égale à 0,5 % du montant principal impayé par mois complet de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5% par année.

14-2011 Paiement de la quote-part de la MRC d’Arthabaska pour l’année 2011.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise le paiement de la quote-part de la MRC d’Arthabaska au montant de 100 589,00 $ payable en 5 versements de la façon suivante: 01er versement de 27 529,00 $ le 01er février, 02ième versement de 14 293,00 $ le 01er avril, 03ième versement de 27 529,00 $ le 01er mai, 04ième versement de 24 091,00 $ le 01er août et le 05ième versement de 7 146,00 $ le 01er octobre 2011.

15-2011 Autorisation pour l’achat de timbres postaux.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise un maximum de 1 500,00 $ pour l’achat de timbres postaux pour l’année 2011 pour l’envoi du courrier de la municipalité par le biais du nouveau système postal numérique directement au bureau.

16-2011 Résolution d’appui de la FQM pour l’occupation dynamique du territoire.

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l’importance que représente l’enjeu de l’occupation dynamique du territoire par le gouvernement et qu’elle s’est forgée une expertise solide et crédible à ce sujet;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait, au printemps 2005, un projet de loi-cadre sur la décentralisation;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités déposait et rendait public, en février 2008, un énoncé de politique intitulé *Pour une politique d’occupation dynamique du territoire fondée sur l’autonomie administrative et financière des collectivités territoriales*;

**ATTENDU QUE**, le 18 décembre 2008, le gouvernement du Québec manifestait sa volonté de remettre à l’agenda la question de l’occupation du territoire en ajoutant ce mandat au ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités proposait en 2009 l’adoption d’une loi-cadre s’articulant autour de projets de territoire à l’échelle des MRC qui seraient soutenus par l’ensemble de l’appareil gouvernemental et les instances réalisant un mandat gouvernemental en région;

16-2011 Résolution d’appui de la FQM pour l’occupation dynamique du territoire. (suite 1)

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités plaide pour une occupation dynamique du territoire qui respectera la diversité et l’autonomie municipale et qui donnera aux municipalités locales et aux MRC les leviers nécessaires à leur développement;

ATTENDU QUE l’aménagement du territoire est une responsabilité politique dévolue aux MRC et que leurs schémas d’aménagement et de développement doivent être reconnus comme l’outil prépondérant de planification et de développement territorial, car les élus qui siègent à la MRC représentent l’ensemble des citoyens de toutes les communautés locales;

ATTENDU QUE l’une des plus grandes réussites du Québec en matière de développement du territoire est la mise en œuvre des pactes ruraux issus de la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l’Organisation de coopération et de développement économiques dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités est convaincue que toute démarche doit s’appuyer sur une gouvernance qui s’exercera près du citoyen et de ses besoins;

ATTENDU QUE les conférences régionales des élus jouent un rôle important de concertation à l’échelle de la région administrative et qu’elles doivent être renforcées en ce sens;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire affirmait, en octobre 2010, lors des dernières assises annuelles de la Fédération, sa volonté de considérer comme élément à la base de la stratégie gouvernementale l’adoption d’une loi-cadre sur l’occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QU’à l’heure actuelle, dans son projet, la proposition gouvernementale évacue les municipalités locales et régionales et entraîne un glissement des pouvoirs en matière de planification et de développement du territoire, ceux-ci pourtant conférés depuis longtemps dans les lois municipales aux municipalités locales et aux MRC;

ATTENDU QU’à la suite d’une rencontre avec le ministre à l’occasion de la réunion de la Table Québec-municipalités, celui-ci a démontré son ouverture à recevoir et à analyser une proposition formelle provenant de la Fédération Québécoise des Municipalités;

ATTENDU QUE, lors de l’assemblée des MRC des 1er et 2 décembre 2010, les MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités se sont clairement exprimées en faveur de la proposition que cette dernière entend déposer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant l’occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise ce qui suit :

* d’inclure l’ensemble des éléments de la proposition FQM comme étant partie intégrante de la présente résolution;
* de demanderau ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, de reconnaître le rôle politique des élus locaux et des MRC et la primauté du schéma d’aménagement et de développement sur les autres outils de planification du territoire;

16-2011 Résolution d’appui de la FQM pour l’occupation dynamique du territoire. (suite 2)

* de demanderau ministre qu’il adopte une loi-cadre sur l’occupation dynamique du territoire qui reconnaîtra la MRC comme le territoire visé dans la mise en œuvre de celle-ci;
* de demander que cette loi s’articule autour de projets de territoire émanant de la concertation des MRC avec leurs municipalités locales et que la réalisation de ceux-ci soit soutenue par les instances régionales, particulièrement les conférences régionales des élus (CRÉ) et les conférences administratives régionales (CAR);
* de mobiliser l’ensemble des municipalités et MRC membres de la Fédération Québécoise des Municipalités afin qu’elles adoptent la présente résolution et qu’elles en transmettent copie au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire ainsi qu’à la Fédération Québécoise des Municipalités.

17-2011 Demande de conformité à la règlementation de la MRC d’Arthabaska pour l’activité de course automobile (Autodrome Saint-Valère).

**ATTENDU QU’**il a eu des courses d’automobile amateur depuis les deux dernières années soit en 2009 et 2010;

**ATTENDU QUE** la Municipalité demande et veut connaitre de la M.R.C. les possibilités et démarche pour faire les modifications au schéma d’aménagement et au plan d’urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil demande à la M.R.C. s’il est possible d’apporter toutes les modifications aux règlements nécessaires à la continuité de l’autodrome. La Conseil désire aussi connaitre les coûts et les délais relatifs aux modifications.

18-2011 Renouvellement de l’entente avec la SPAA.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire‑trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer l’entente avec la Société Protectrice des Animaux d’Arthabaska, au montant de 1,75 $ par habitant soit deux versements de 1 148,00 $ dont un immédiatement et l’autre le 1er juillet 2011 pour un total de 2 296,00 $.

19-2011 Demande d’autorisation à la CPTAQ de Madame Irène Gaudet pour l’aliénation et le lotissement d’une terre sur les lots 577, 578-P. et 579 du Canton de Bulstrode.

**ATTENDU QUE** Madame Gaudet a déposé une demande d’autorisation à la municipalité par le biais de sa mandataire Me Julie Bergeron concernant l’aliénation d’une terre et le lotissement d’une partie pour un usage autre que l’agriculture;

**ATTENDU QUE** Madame Gaudet est propriétaire desdits lots;

**ATTENDU QUE** le futur acheteur est la Ferme Valayre s.e.n.c. est déjà propriétaire d’un lot contigu soit le 576-P. Canton de Bulstrode;

**ATTENDU QUE** la Ferme Valayre s.e.n.c. a consenti un droit de passage à Madame Gaudet puisque le lotissement de la terre rendrait enclavé le nouveau terrain;

**ATTENDU QUE** l’aliénation et le lotissement est conforme à la règlementation de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise la demande d’autorisation à la CPTAQ de Madame Gaudet pour l’aliénation et le lotissement d’une terre située sur les lots 577, 578-P. et 579 du Canton de Bulstrode pour les raisons précitées.

20-2011 Autorisation de paiement de l’entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l’incendie avec la Ville de Victoriaville pour l’année 2010.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil accepte le paiement de l’entente relative à la fourniture de services pour la protection et la prévention contre l’incendie avec La Ville de Victoriaville pour l’année 2010 au montant de 44 548,00 $.

21-2011 Demande de participation financière au spectacle du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise un don de 80,00 $ tout comme les années précédentes afin d’être éligible au tirage de billes de hockey tel qu’indiqué dans la demande en remplacement du souper bénéfice pour le Réseau de prévention suicide des Bois‑Francs.

22-2011 Formation pour les nouveaux élus (deuxième partie).

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise les frais de formation pour les élus Messieurs Yannick Trépanier et Yvon Martel.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

05‑2011, 07‑2011, 09‑2011, 10‑2011, 11‑2011, 12‑2011, 14‑2011, 15‑2011, 18‑2011, 20‑2011, 21‑2011 et 22‑2011.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10ième jour du mois de janvier deux mille onze.

Le directeur général

et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

MAPAQ : Programme de développement de canneberges;

MRC : Demande de conformité au schéma d’aménagement et de développement (utilisation à des fins autres qu’agricole pour courses automobiles); Règlements 260, 265 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d’aménagement M.R.C. d’Arthabaska, ayant à trait à l’affectation aménagement récréotouristique intégré, à l’agrandissement du périmètre d’urbanisation de Ste-Élizabeth-de-Warwick; Règlement numéro 267 décrétant, la compétence de la M.R.C. d’Arthabaska en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal dans le domaine du transport de toutes les municipalités locales comprises dans son territoire, en excluant celui de Victoriaville; Règlement numéro 247 abrogeant le règlement 197 reconnaissant la représentation de la société civile dans l’organisation de la M.R.C. d’Arthabaska; Règlement numéro 268 décrétant des travaux d’entretien et établissant une nouvelle répartition des coûts pour les Municipalités de Saint-Albert et Sainte-Séraphine; Règlement numéro 269, 270 déterminant les règles de répartition des contributions des municipalités de la M.R.C. d’Arthabaska pour l’exercice financier 2011;

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues (suite):

CPTAQ : Dossier Ultramar, Dossier Michael Lévesque et Guillaume Lévesque (avis de modification de l’orientation préliminaire;

ADMQ: Adhésion 2011 (Directeur général);

André Bellavance : Demande appui pour la bonification du budget Emploi d’été;

Bibliothèque : Prévisions budgétaires 2011;

Carrière PCM : Nouvelle liste de prix;

Citoyenneté et immigration Canada : Prix pour le multiculturalisme

CSBF : Bilan 2009-2010;

COMBEQ: Congrès 2011 inspecteur et formation disponible printemps 2011;

FQM : Formation 2011,

Loisirs : Prévisions budgétaires 2011;

Régie Incendie S.I. Bulstrode: Prévisions budgétaires 2011;

Réseau Prévention Suicide : Demande de participation financière;

Fleurons Québec : Invitation 6e édition des Fleurons du Québec;

Semaine québécoise pour un avenir sans fumée 2011 : Documentation;

UPA : Modification aux syndicats de secteur;

UMQ : Invitation à la 7e édition du mérite Ovation municipale;

Cartes de Noël : Pellerin Potvin Gagnon; Maternelle École Cœur-Immaculé; Commission scolaire des Bois-Francs, Aqua-Plus inc., Société Saint‑Jean‑Baptiste, ContactCité Accès Travail; Fondation de l’Ermitage; Organisation Anti-Pauvreté de la Mauricie; Charest International; Firme BPR; Réseau Biblio; Hydro-Québec; Infotech; Gaudreau Environnement; SADC; André Bellavance; Claude Bachand; Jean Charest; Marguerite Blais (MFA); Dura-Lignes inc.; Gesterra; Cap Excavation; Carrières PCM; Teknika HBA; Caisse Desjardins; BuroPro; LVM Technisol; Techni-Géni; M.R.C.;

Revues: Bulletin Rural; Géomatique; Infrastructure; Quorum; Écho du Transport; Marché Municipal; Construire; Connexion UQTR; La voix du Vrac; l’approche; Urba; InterAction; Journal Saint-Valère; Point de vue.

23-2011 Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h55 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Louis Hébert

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Louis Hébert Jocelyn Jutras,

Maire Directeur général

et secrétaire-trésorier